

1. *Débitrice*: **Metna SA, en sursis concordataire**
2. *Sursis concordataire prolongé de*: 3 mois jusqu'au
23.08.2005
3. *Remarques*: Les intéressés sont informés que, par jugement rendu par le Tribunal de Première Instance le 31 mai 2005, le Tribunal a décidé de prolonger le sursis concordataire accordé à Metna SA.
Douglas Hornung, avocat
1204 Genève
(02884024)